

L'an mil huit cent vingt trois le vingt six 3.<sup>e</sup>  
 Novembre, dix heures du matin, par devant nous Louis Joseph  
 Obert, Maire officier de l'état civil de la commune de Wixmer,  
 Département du Pas de Calais, Canton de S<sup>t</sup> Omer (Sud), sont  
 comparus Guillaume Joseph Hebant, né à Wixmer le deux  
 février mil sept cent quatre vingt treize ourné par ses titres Domi-  
 cilié en cette dite Commune, fils majeur et légitime de feu  
 Jean François Hebant décédé en cette Commune, le trente  
 sixième au quatre, comme il est constaté par l'acte de décès  
 déposé en nos archives et de Marie Margueritte Leseclercq  
 ménagère domiciliée à Wixmer ci présente et consentante;  
 et Marie Margueritte Bailly née à S<sup>t</sup> Omer le quinze  
 Ventose an huit de la république couturière domiciliée à  
 Hallines fille majeure et légitime de feu Alexandre Joseph  
 Bailly décédé l'audit Hallines le onze février dix huit  
 cent vingt deux, comme il est constaté par l'acte de décès  
 délivré à Hallines le dix sept novembre mil huit cent vingt  
 trois et de Marie Margueritte Lesebvre ménagère domiciliée  
 audit Hallines ci présente et consentante. Lequel nous ont  
 requis de procéder à la célébration du mariage projetée  
 entre eux et dont les publications ont été faites devant la  
 principale porte d'entrée de notre maison commune, savoir  
 la première le neuf novembre, et la seconde le seize du même  
 mois présente année jour de Dimanche à heure de midi  
 et dans la Commune d'Hallines le même jour le même  
 mois le même heure et la même année, aucune opposi-  
 tion audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant  
 droit à leur requête, et après avoir donné lecture  
 de toutes les pièces ci dessus mentionnées, et du cha-  
 pitre VI du titre du code civil intitulé du mariage avoir  
 demandé au futur époux et à la future épouse s'ils  
 veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun  
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement.

Declarons au Nom de la Loi que Guillaume Joseph Hibant et la Demoiselle  
marie Margueritte Bailly sont unis par le Mariage, de quoi avons  
dressé acte en présence de Lambert Joseph Derminghem age de trente  
quatre ans arpenteur Domicilié à Arques de Louis Joseph Leclercq age  
de vingt deux ans cordeuses aussi Domicilié à Arques tous deux  
cousins germains de l'époux, d'Alexandre Joseph Bailly age de  
vingt huit ans bachelier et lettre Directeur du penduombat de  
Waterloot frère de l'épouse et Domicilié audit Waterloot et de Jean  
François Joseph Vandermet marchand de fer Domicilié à  
St Omer Vaincu de l'épouse et ont l'épouse les mères de  
l'époux et les témoins signés avec nous le présent acte  
l'époux ayant déclaré n'avoir jamais vu signer après  
lecture faite.

m. m. Leclercq

m. m. Lezore

J. J. Vandermet

A. J. Bailly

L. J. Leclercq

marie Margueritte Bailly

L. J. Vandermet

L. J. Leclercq